Cinquante cinquième année. - N° 91 A Samedi 8 et dimanche 9 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1105

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

871 200 317 RCS Clermont-Ferrand.
GEN BIO.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 906593.60 EUR.
Adresse : 8, Rue Jacqueline Auriol, Parc Technologique des Gravanches, 63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : GEN BIO Selas au capital de 906.593,60 euros siège social : 8 rue Jacqueline Auriol – Parc Technologique des Gravanches 63100 Clermont-Ferrand, 871 200 317 RCS CLERMONT FERRAND OXYLAB SELAS au capital de 992.919,28 euros Siège social : 1 porte de Chanelles – 48100 Marvejol 388 401 390 RCS MENDE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CLERMONT FERRAND du 23 AVRIL 2021, les Sociétés GEN BIO & OXYLAB ont établi le projet de leur fusion régie par les articles L 236-1 et R 236-1 et suivants du code de commerce par absorption de la Société OXYLAB par la Société GEN BIO qui apporterait la totalité de son actif évalué à 44.476.144,97 € à charge de la totalité des passifs à prendre en compte, soit un montant global de 6.389.513,39 € , soit un apport net de 38.086.631,58 € La prime de fusion s'élève à 37.836.655,83 €. Le rapport d'échange est le suivant : 1 action O de la société absorbée contre 2,934204 actions O de la société absorbante. 1 action O1 de la société absorbée contre 2,934204 actions O1 de la société absorbante. 1 action P de la société absorbée contre 1,644557105 actions P de la société absorbante, A l'effet de réaliser la fusion, la société GEN BIO augmentera son capital de 249.545,60 € par voie de création de 155.966 actions soit 7.150 actions « O », 92.928 actions « O1 » et 55.888 actions « P », d'un montant nominal de 1,60 € chacune, lesquelles seront attribuées aux associés de la société absorbée, portant le capital de 906.593,60 € à 1.156.139,20 €. Toutes les opérations effectuées par la SOCIETE OXYLAB depuis le 1er janvier 2021 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la SOCIETE GEN BIO. Ledit projet de fusion a été établi sous diverses conditions suspensives, dont l'obtention de l'accord de l'ARS, des inscriptions au Conseil de l'Ordre, de l'approbation de l'opération par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbée, et par l'approbation de l'opération et de l'augmentation de capital en résultant par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante. La Société OXYLAB sera dissoute sans liquidation par la transmission universelle de son patrimoine à la Société GEN BIO au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de

fusion a été déposé au Greffe du T.C. de MENDE le 05 mai 2021 et au Greffe du T.C. de CLERMONT FERRAND, le 30 avril 2021..

